

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

32 route d'Albertville – 74210 Faverges

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du **29 septembre 2016 – 19 heures 00**

N° 101/16

Date de convocation : 23 septembre 2016

Conseillers en exercice : **34**

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

Présents : 21

Votants : 24

**Objet : ADMINISTRATION - FONDS DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITES
TERRITORIALES AYANT SOUSCRIT DES CONTRATS DE PRETS OU DES
CONTRATS FINANCIERS STRUCTURES A RISQUE**

Membres Présents

Michèle LUTZ	Sylviane REY	Françoise KLEMENCIC	Christian BAILLY	Rosemonde SCHINDLER
Michel COUTIN	G.CHAMPANGE	Philippe PRUD'HOMME	Paul CARRIER	Marcel CATTANEO
Ulrich GAGNERON	R. AUMAITRE	Nicolas BLANCHARD	Roland BLAMPEY	Jeannie TREMBLAY
Marc MILLET-URSIN	J.GUENAN	Nicolas BALMONT	Jacques TRESALLET	Sarah DI-GLERIA
Patrick DUC				

Membres Excusés

R. MERMAZ-ROLLET	Marc LLEDO	V. AMADIO	Valérie. GARDIER	Hervé BOURNE
------------------	------------	-----------	------------------	--------------

Membres Absents

Gérard MERMIER	Sonia GIFFORD	Lucie LITTOZ	Lionel LITTOZ-MONET	Jean-Louis MERLE
----------------	---------------	--------------	---------------------	------------------

Pouvoirs

Laurence GODENIR (M. LUTZ)	Joëlle KOURTCHEVSKY (M.COUTIN)	Richard LESOT (P.PRUD'HOMME)
----------------------------	--------------------------------	------------------------------

EXPOSE

Monsieur le Président rappelle que :

- la collectivité a souscrit en mars 2008 (délibération n°30/08-07 mars 2008) auprès de la banque DEXIA un contrat de prêt n° MPH257422EUR001 classé « 4 E » selon la charte de bonne conduite dite « Gissler » pour un montant de 3 048 308.77 Euros ;
- le Conseil Communautaire dans sa session du 26 mars 2015 a donné son consentement pour sécuriser le prêt et saisir Monsieur le Préfet pour une demande de participation du fonds de soutien dont il s'agit ;
- par délibération n°10/16 du 08 février 2016, le Conseil Communautaire a donné délégation à Monsieur le Président, conformément à l'Article L 5211-10 du CGCT, pour sécuriser l'emprunt, renégocier le contrat jusqu'à hauteur de 3 100 000.00 Euros maximum sur une durée maximale de 22 années (maturité de l'emprunt au 01/05/2038) et signer tous les documents afférents à la transaction ;

Envoyé en préfecture le 04/10/2016

Reçu en préfecture le 04/10/2016

Affiché le 05/10/2016

ID : 074-247400773-20160929-DEL_20160929_9-DE

- par délibération n°92/16 du 06 septembre 2016 Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer le protocole transactionnel avec la SFIL/CAFFIL ;

Il rappelle également que dans le cadre de la procédure, le conseil communautaire doit délibérer pour autoriser le Président à conclure une convention avec le représentant de l'Etat pour permettre le versement de l'aide et approuvant la transaction définie dans le protocole d'accord transactionnel.

L'octroi définitif de l'aide est conditionné à la conclusion de la convention avec le représentant de l'Etat du département de la Haute-Savoie.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

-O-O-O-O-O-O-

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à conclure une convention avec le représentant de l'Etat telle qu'elle est définie ci-dessus.

Résultat du vote :

Votants	24	Abstention :	0	Exprimés :	24
Pour :	24	Contre :	0		

Délibération rendue exécutoire le : 04 octobre 2016

Affichage le : 04 octobre 2016

Destinataires :

- Préfecture DRCL (servi)

Copie(s) interne(s) :

- Budget

FAVERGES, le 04 octobre 2016

LE PRESIDENT,
Michel COUTIN

